

## Trois cas sont possibles :

- La ville n'a engagé aucune action ou dispositif programmée de l'Anah
- La ville a engagé des études pré-opérationnelles
- La ville est engagée dans un dispositif programmé

# Articulation du programme avec l'Anah

La ville n'a engagé aucune action ou dispositif programmée de l'Anah

Le plan cœur de ville permet de lancer une OPAH-RU

La convention cadre doit définir :

- Les études nécessaires à l'établissement d'une stratégie
- Les modalités de financement de ces études
- La nécessité ou non d'un chef de projet

La DDTM sera en appui dans la rédaction du cahier des charges

Les actions opérationnelles seront intégrées par avenant au contrat

# Articulation du programme avec l'Anah

## La ville a engagé des études pré-opérationnelles

Les études sont intégrées dans la convention cadre

Il est possible de compléter les études par des précisions sur :

- La mobilisation des logements vacants,
- L'intermédiation locative,
- La transformation d'usage des locaux commerciaux ...

Dans ce cas un engagement financier complémentaire est possible

Le dispositif programmé est intégré par avenant dans la convention

## La ville est engagée dans une OPAH-RU

La convention cadre doit faire référence à la convention OPAH-RU

Une prolongation de l'OPAH-RU est possible

Les instances de pilotages de l'OPAH peuvent fusionner avec les comités de suivi prévus dans le cadre de l'action cœur de ville

Il est possible de réaliser des études d'expertises sur des points précis

Ces études seront intégrées par avenant à la convention cadre lors de la phase de déploiement

# Articulation du programme avec l'Anah

## Les financements de l'agence :

	Type de prestation	Taux de subvention	Plafond des dépenses subventionnables
Phase Diagnostic	Diagnostic préalable	50 %	100 000€HT
	Évaluation	50 %	100 000€HT
	Mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la définition d'opérations complexes	50 %	100 000€HT
Étude pré-opérationnelle	Opération Programmée (OPAH-RU, OPAH-RR, PIG, ORQAD)	50 %	200 000€HT
	Intervention sur une copropriété en difficulté	50 %	100 000€HT + 500€HT par logement
	Étude de faisabilité d'une opération RHI et/ou THIRORI	50 %	200 000€HT
Suivi Animation	OPAH-RR / PIG	35 %	250 000€HT
	OPAH-RU / ORQAD	50 %	250 000€HT
	OPAH «Copro» / Plan de sauvegarde	50 %	150 000€HT + 500€HT par logement
	Financement des chefs de projets (OPAH-RU, OPAH «copro», plan de sauvegarde, ORQAD)	50 %	80 000€HT